

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2163

20 août 2015

SOMMAIRE

A.C.I. Airports Argentina S.à r.l.	103781	SCP III Holdings (Lux) S.à r.l.	103804
A.C.I. Airports S.à r.l.	103781	Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A.	103785
Allan Houston Consulting S.à r.l.	103824	Synergie Investment	103783
Allard Invest Brésil 1 S.A.	103781	T & A Holdings (Luxembourg) s.à.r.l.	103785
Alpha Pyrenees Luxembourg	103781	Tailo Investments S.A.	103785
Altex Diffusion S.à r.l.	103780	Tailo Investments S.A.	103782
Arches Finance SA	103778	TD Participations	103784
ARJUFRA Group S.à r.l.	103778	Te Wind S.A.	103784
Ashpro S.A.	103782	Thann International S.A.	103784
Aurfer Participations S.A.	103781	Timberland, SICAV	103783
Aurinter S.A.	103789	Timberland, SICAV	103783
Bamolux S.à r.l.	103803	Tonner S.à r.l.	103783
Bayamo International S.à r.l.	103795	Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.	103784
Belveda Middle East 2 S.C.Sp	103786	Vidox Consulting S.A.	103779
Biloba Investissement S.A.	103778	Vigil S.à r.l.	103782
Blanc S.A.	103778	Villa des Sables S.A.	103779
Bonne Table S.à.r.l.	103778	Voyages Sales-Lentz S.A.	103779
Bonne Table S.à.r.l.	103789	Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.	103779
Chen World Properties S.A.	103787	Weber & Wagner S.A.	103780
Dumatin S.A.	103824	World Professional Cycling S.à r.l.	103779
Investec Global Special Opportunities SICAV- FIS	103785	WP Energy Luxco S.à r.l.	103782
Rococo CSL S.A.	103823	WTC Sub-Holdings S.à r.l.	103780
Schuar	103790	WYC S.à r.l.	103780

Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 76.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098080/9.

(150108751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098076/10.

(150107895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Bonne Table S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Obercorn, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.018.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098082/10.

(150107846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

ARJUFRA Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.949.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions écrites du gérant datées du 15 mai 2015 que la société à responsabilité limitée Arjufra Group S.à r.l. a transféré son siège social du 26 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098028/12.

(150108365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Arches Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015104545/13.

(150115258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.607.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104461/9.

(150113520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

World Professional Cycling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015104477/10.

(150113658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Voyages Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 95.540.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104479/10.

(150114420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Villa des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 149.089.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015104446/11.

(150113712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.852.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 5 Avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juin 2015.

Vuvuzela 2 Luxco S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015104454/14.

(150113649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Weber & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 67.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.
Référence de publication: 2015104481/10.
(150114216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Altex Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 120.959.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 01/07/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Référence de publication: 2015104578/12.
(150115408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

WYC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 169.441.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg
Référence de publication: 2015104486/14.
(150113853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.672,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.183.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 19 juin 2015

L'Associé Unique de WTC Sub-Holdings S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur ken MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 19 juin 2015;

- De nommer:

* Monsieur Thierry Larroque, né à Haguenau, France, le 14 octobre 1966, demeurant professionnellement à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 19 juin 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.
WTC Sub-Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015104485/18.

(150113619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Allard Invest Brésil 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.400.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.
Référence de publication: 2015104534/10.
(150115689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 94.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 113.438.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.
Référence de publication: 2015104536/10.
(150115173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

A.C.I. Airports Argentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26.06.2015.
Référence de publication: 2015104528/11.
(150114751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

A.C.I. Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.139.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26.06.2015.
Référence de publication: 2015104529/11.
(150114746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Aurfer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.673.

—
EXTRAIT

Il est à noter que Mesdames Orietta RIMI et Elena LATORRE sont désormais domiciliées au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.
Référence de publication: 2015104594/12.
(150114727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Vigil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 12, Batzent.

R.C.S. Luxembourg B 162.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104462/9.

(150114365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.**WP Energy Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104484/10.

(150114512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.**Tailo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Extrait des résolutions par l'actionnaire unique en date du 30 juin 2015

L'actionnaire unique ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Lux Konzem Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'actionnaire unique renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management Sàrl ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015105379/17.

(150115224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Ashpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 188.788.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 24 juin 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 03 juin 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2019;
- changement d'adresse professionnelle des autres administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann et Madame Stéphanie Marion au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104549/18.

(150115187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Synergie Investment, Société Anonyme.**Capital social: EUR 122.110.000,00.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105368/9.
(150114692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Timberland, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.772.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juni 2015.
Timberland, SICAV

Référence de publication: 2015105373/11.

(150114808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Tonner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 182.687.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé avec effet au 17 juin 2015.

- Le mandat de Mme. Anja Wunsch, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé avec effet au 17 juin 2015.

Luxemburg, le 24 juin 2015.
Signatures*Un mandataire*

Référence de publication: 2015105375/15.

(150115510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Timberland, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.772.

Der Verwaltungsrat stellt fest, dass die Mitglieder des Verwaltungsrates folgende Berufsanschrift haben:

- Thomas Krämer, Hüttenallee 137, D-47800 Krefeld/ Deutschland
- Dirk Köster, Hüttenallee 137, D-47800 Krefeld/ Deutschland
- Guy Schmit, 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach/ Luxembourg

Herr Andreas Hettinger hat sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Timberland, SICAV mit Wirkung zum 30. November 2014 niedergelegt.

Die Generalversammlung, die am 18.06.2015 stattgefunden hat, wählte als unabhängigen Wirtschaftsprüfer

- KPMG Luxembourg Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015105374/19.

(150114809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

TD Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 171.847.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105382/9.

(150115475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Te Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 177.030.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Madame Orietta RIMI est domicilié au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015105383/11.

(150115226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Triton III LuxCo B 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015105376/11.

(150114787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Thann International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.383.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le jeudi 4 juin 2015 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Alexandre PHAM, Administrateur A

Phu PHAM, Administrateur A

Koen LOZIE, Administrateur B

JALYNE S.A., Administrateur B, représentée par Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015105385/23.

(150115009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

T & A Holdings (Luxembourg) s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 131.800.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2015105369/10.

(150114510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015105378/12.

(150115152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2015 au siège de la société,

2 rue Petermelchen, L-2370 Howald.

Avec pour ordre du jour:

- Constat de la démission de Monsieur Ryo AZUMANE en tant qu'Administrateur, membre du Conseil d'Administration, avec effet au 24 juin 2015

- L'Assemblée a décidé de nommer à la fonction d'Administrateur, membre du Conseil d'Administration Monsieur Hiroshi NAGASAKI, né le 19/07/1961 à Tokyo, Japon, et résidant au 111, River Street, 07030 Hoboken, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015105366/15.

(150115026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2015, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Investec Global Special Opportunities Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2016. Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Robin Magid, Sam HACKNER, Klaus WAGNER, Sam LEON, Véronique GILLET.

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015104930/17.

(150114798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Belveda Middle East 2 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 197.958.

*Excerpts of the limited partnership agreement
(the “Limited Partnership Agreement”) of Belveda Middle East 2 S.C.Sp.,
a special limited partnership, executed on 25 June 2015*

1. Partners who are jointly and severally liable. Middle East Internet (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 185 338 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Belveda Middle East 2 S.C.Sp. (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 25 June 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Belveda Middle East 2 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 25. Juni 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Middle East Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 185 338 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Belveda Middle East 2 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-

leistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen.

Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 25. Juni 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015102784/76.

(150112525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Chen World Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.992.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private company limited governed by the laws of Hong Kong “FIRST WORLD PROPERTIES LIMITED”, having its registered office at 4, Shell Street, North Point, Universal Commercial House, 8/F (Hong Kong), registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1688584,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “Chen World Properties S.A.”, established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 167992, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on February 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of May 14, 2012;

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of hundred Euros (100.- €) each, paid-up to twenty-five percent (25%);

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at least at the registered office of the company "JURIA CONSULTING S.A.", registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 146533.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé,

A COMPARU:

La private company limited régie par les lois de Hong Kong "FIRST WORLD PROPERTIES LIMITED", ayant son siège social au 4, Shell Street, North Point, Universal Commercial House, 8/F (Hong Kong), inscrite au Hong Kong Companies Registry sous le numéro 1688584,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "Chen World Properties S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167992, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1207 du 14 mai 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%);

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au siège social de la société "JURIA CONSULTING S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146533.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 juin 2015. 2LAC/2015/13587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102830/118.

(150112889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Bonne Table S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Obercorn, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.018.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098084/10.

(150107879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.792.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AURINTER S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015098037/12.

(150107910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Schuar, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.
R.C.S. Luxembourg B 197.940.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par-devant Maître Arrensdorff Roger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- SAMIR MAMMADOV, né le 27 février 1989 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 5, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Schuar".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La société a pour objet le commerce de gros et de détail de tout matériel électrotechnique ou assimilé. Elle pourra en outre exercer prestations d'études, de conseils et d'ingénieurs en électricité, éclairage artificiel et naturel, exercer les activités d'électricien, d'installateur d'enseignes lumineuses, d'électronicien en télécommunication et téléinformatique et d'installateur de systèmes d'alarme et de sécurité et faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet d'effectuer toutes prestations d'études, de conseils et d'ingénieurs en électricité, éclairage artificiel et naturel.

La société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion

et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts,

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilés, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (“le Conseil de Gérance”) qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par email.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

1. Souscription

Le comparante a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
Samir Mammadov	12.500,- eur	100 parts sociales
Total	12.500,- eur	100 parts sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).
2. A été appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Samir MAMMADOV, né le 27 février 1989 à Bakou (Azerbaïdjan) demeurant au 5, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg.
3. L'adresse de la Société est fixée à L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MAMMADOV, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102626/299.

(150111876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Bayamo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.962.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth day of June.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

THERE APPEARED:

1. IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under no B 195 691, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

2. IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under no B 195 690, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

3. IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under no B 195 726, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

4. IK Small Cap Fund I No.4 SCSp, a special limited partnership existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" of Luxembourg under no B 195 692, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

all acting through IK Small Cap Management, a "société à responsabilité limitée" existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie and R.C.S. Luxembourg number B 195447.

The founders are here represented by Mrs. Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée ("the Company") which she declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Bayamo International S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.-(one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorized and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription / Payment

Thereupon, IK Small Cap Management, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs. Catherine DES-SOY, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, IK Small Cap Fund I No.4 SCSp,

to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash:

	Number of shares	Shares Nominal (EUR)
IK Small Cap Fund I No.1 SCSp	3,125	3,125.-
IK Small Cap Fund I No.2 SCSp	3,125	3,125.-
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp	3,125	3,125.-
IK Small Cap Fund I No.4 SCSp	3,125	3,125.-
TOTAL	12,500	12,500.-

so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand FIVE hundred Euros (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an undetermined duration of the Company:

- Mr. James YATES, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31 December 1971 in Mirfield, United Kingdom;

- Mr. Shaun JOHNSTON, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;

- Mrs. Sandrine ANTON, with professional address at L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;

- Mrs. Catherine DESSOY, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2. The Company shall have its registered office in L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

ONT COMPARU:

1. IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 691, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen,

2. IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 690, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen,

3. IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 726, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen,

4. IK Small Cap Fund I No.4 SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 195 692, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen,

agissant tous in fine à travers IK Small Cap Management, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3364 Ledudelange, 1, rue de la Poudrerie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195447.

Fondateurs ici représentés par Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera «Bayamo International S.à r.l.»

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entre elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription / Libération

Ensuite, IK Small Cap Fund 1 GP S.à r.l., prénommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine DESSOY, prénommée, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de IK Small Cap Fund I No.1 SCSp, IK Small Cap Fund I No.2 SCSp, IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, IK Small Cap Fund I No.4 SCSp,

12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nombre de parts	Capital souscrit (EUR)
IK Small Cap Fund I No.1 SCSp	3,125	3,125.-
IK Small Cap Fund I No.2 SCSp	3,125	3,125.-
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp	3,125	3,125.-
IK Small Cap Fund I No.4 SCSp	3,125	3,125.-
TOTAL	12,500	12,500.-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

103803

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-(mille cinq cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur James YATES, demeurant professionnellement Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun JOHNSTON, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

- Madame Sandrine ANTON, avec adresse professionnelle à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine DESSOY, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2. Le siège social de la Société est établi à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 25 juin 2015. Relation: DAC/2015/10528. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102783/435.

(150112666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Bamolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 13.972.

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Sébastien JUNGEN, associé-gérant, ayant son domicile professionnel à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- "BFI S.à r.l." société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105199, ici représentée en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BAMOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13972, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 195 du 18 septembre 1976,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1892 du 6 août 2013.

- Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

- Que les comparants, sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (93.750, - EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à un montant de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) sans création ni émission de nouvelles parts sociales, libérées intégralement par incorporation de résultats reportés pour un montant de quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (93.750, - EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que l'adresse professionnelle de tous les associés et gérants est L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, et demande au notaire instrumentant de mettre à jour cette information auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Évaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien JUNGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 juin 2015. Relation GAC/2015/5104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015102794/56.

(150112325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

SCP III Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.971.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Searchlight Capital Partners GP, LP, a company with registered address at 745 5th Avenue, 27th Floor, New York, NY 10151, United States of America ("Searchlight Capital Partners GP"), acting in its capacity as general partner of Searchlight Capital PV, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4827012,

duly represented by Michael Rebholz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given;

2) Searchlight Capital Partners GP, LP, acting in its capacity as general partner of SC WRN, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5763644,

duly represented by Michael Rebholz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given; and

3) Searchlight Capital Partners GP, LP, acting in its capacity as general partner of Searchlight/SIP Holdco SPV XI (WRN), LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5761129,

duly represented by Michael Rebholz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “SCP III Holdings (Lux) S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company’s share capital is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000), consisting of the following shares:

- a) one hundred and fifty thousand (150,000) class A shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- b) one hundred and fifty thousand (150,000) class B shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- c) one hundred and fifty thousand (150,000) class C shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;

- d) one hundred and fifty thousand (150,000) class D shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- e) one hundred and fifty thousand (150,000) class E shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- f) one hundred and fifty thousand (150,000) class F shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- g) one hundred and fifty thousand (150,000) class G shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- h) one hundred and fifty thousand (150,000) class H shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each;
- i) one hundred and fifty thousand (150,000) class I shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each; and
- j) one hundred and fifty thousand (150,000) class J shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. Classes of shares

(1) The class A shares

(a) All class A shares shall be identical in all respects. All class A shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class A shares.

(b) Each class A share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(2) The class B shares

(a) All class B shares shall be identical in all respects. All class B shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class B shares.

(b) Each class B share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(3) The class C shares

(a) All class C shares shall be identical in all respects. All class C shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class C shares.

(b) Each class C share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(4) The class D shares

(a) All class D shares shall be identical in all respects. All class D shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class D shares.

(b) Each class D share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(5) The class E shares

(a) All class E shares shall be identical in all respects. All class E shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class E shares.

(b) Each class E share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(6) The class F shares

(a) All class F shares shall be identical in all respects. All class F shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class F shares.

(b) Each class F share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(7) The class G shares

(a) All class G shares shall be identical in all respects. All class G shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class G shares.

(b) Each class G share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(8) The class H shares

(a) All class H shares shall be identical in all respects. All class H shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class H shares.

(b) Each class H share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(9) The class I shares

(a) All class I shares shall be identical in all respects. All class I shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class I shares.

(b) Each class I share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(10) The class J shares

(a) All class J shares shall be identical in all respects. All class J shares shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such class J shares.

(b) Each class J share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

6.4. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.5. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, in accordance with these articles of association.

6.6. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.7. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.8. The Company's shares are in registered form.

6.9. The class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares shall not be convertible into other classes of shares.

6.10. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

6.11. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including the cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.12. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.11), such class of shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.13. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.14. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I, and class J shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

6.15. The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits and share premium) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to article 23 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA = Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits and share premium); P = any freely distributable reserves; CR = the amount of

the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.16. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.17. Fractional shares may be issued up to three decimal points and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter of his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including, if several classes of managers have been appointed, at least one (1) manager of each class of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any one class A manager and any one class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signature or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

23.5. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(a) an amount determined pursuant to paragraph 23.6 of this Article shall be distributed equally to all shareholders of each class of shares, pro rata to their shares, then, (b) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. class J shares, class I shares, class H shares, class G shares, class F shares, class E shares, class D shares, class C shares, class B shares, and if only class A shares are in existence, class A shares).

23.6. The amount indicated under paragraph 23.5 point (a) of this Article shall be determined as follows:

(i) holders of class A shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero one percent (0.01%) of the nominal value of each class A share;

(ii) holders of class B shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero two percent (0.02%) of the nominal value of each class B share;

(iii) holders of class C shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero three percent (0.03%) of the nominal value of each class C share;

(iv) holders of class D shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero four percent (0.04%) of the nominal value of each class D share;

(v) holders of class E shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of each class E share;

(vi) holders of class F shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero six percent (0.06%) of the nominal value of each class F share;

(vii) holders of class G shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero seven percent (0.07%) of the nominal value of each class G share;

(viii) holders of class H shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero eight percent (0.08%) of the nominal value of each class H share;

(ix) holders of class I shares shall be entitled to an amount equal to zero point zero nine percent (0.09%) of the nominal value of each class I share;

(x) holders of class J shares shall be entitled to an amount equal to zero point one percent (0.10%) of the nominal value of each class J share.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

25.2. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

25.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders taking into account the rules on the allocation of profits to the different classes of shares as set out under Article 23.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the shares to be issued as follows:

1) Searchlight Capital PV, LP, aforementioned,
has subscribed for

- a) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class A shares,
- b) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class B shares,
- c) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class C shares,
- d) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class D shares,
- e) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class E shares,

f) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class F shares,
 g) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class G shares,
 h) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class H shares,
 i) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class I shares, and
 j) seventy-four thousand five hundred and eleven (74,511) class J shares,
 and has paid seven thousand four hundred fifty-one pounds sterling and ten pence (GBP 7,451.10).

2) SC WRN LP, aforementioned,

has subscribed for

a) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class A shares,
 b) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class B shares,
 c) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class C shares,
 d) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class D shares,
 e) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class E shares,
 f) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class F shares,
 g) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class G shares,
 h) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class H shares,
 i) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class I shares, and
 j) sixty-seven thousand six hundred and twenty-six (67,626) class J shares,
 and has paid six thousand seven hundred sixty-two pounds sterling and sixty pence (GBP 6,762.60).

3) Searchlight/SIP Holdco SPV XI (WRN), LP, aforementioned,

has subscribed for

a) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class A shares,
 b) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class B shares,
 c) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class C shares,
 d) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class D shares,
 e) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class E shares,
 f) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class F shares,
 g) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class G shares,
 h) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class H shares,
 i) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class I shares, and
 j) seven thousand eight hundred and sixty-three (7,863) class J shares,
 and has paid seven hundred eighty-six pounds sterling and thirty pence (GBP 786.30).

Total: fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) paid for one million five hundred thousand (1,500,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons (the "Managers") are appointed as members of the board of managers of the Company:

(i) Mr. Francois Dekker, born on 4 October 1975 in Terneuzen (Netherlands) residing professionally at Berkeley Square House, 5th Floor, Berkeley Square, London W1J 6BR, United Kingdom, as A manager;

(ii) Mr. Carl Ludwig Oliver Haarmann, born on 15 September 1967 in Düsseldorf (Germany) residing professionally at Berkeley Square House, 5th Floor, Berkeley Square, London W1J 6BR, United Kingdom, as A manager;

(iii) Mr. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège (Belgium) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager; and

(iv) Mr. Philippe Delrée, born on 10 April 1978 in Liège (Belgium) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager.

3. The Managers shall be appointed for an undetermined period of time.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Searchlight Capital Partners GP, LP, une société ayant son siège social à 745 5th Avenue, 27^{ème} Etage, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique («Searchlight Capital Partners GP»), agissant comme associé commandité de Searchlight Capital PV, LP, une société en commandite constituée et existante selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro d'inscription 4827012,

dûment représentée par Michael Rebholz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

2) Searchlight Capital Partners GP, LP, agissant comme associé commandité de SC WRN, LP, une société en commandite constituée et existante selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro d'inscription 5763644,

dûment représentée par Michael Rebholz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, et

3) Searchlight Capital Partners GP, LP, agissant comme associé commandité de Searchlight/SIP Holdco SPV XI (WRN), LP, une société en commandite constituée et existante selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro d'inscription 5761129,

dûment représentée par Michael Rebholz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SCP III Holdings (Lux) S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la

Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par des parts sociales de la manière suivante:

- a) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- b) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- c) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- d) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- e) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- f) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- g) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- h) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- i) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;
- j) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Catégories d'actions

(1) Actions de catégorie A

(a) Toutes les actions de catégorie A seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie A.

(b) Chaque action de catégorie A confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(2) Actions de catégorie B

(a) Toutes les actions de catégorie B seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie B.

(b) Chaque action de catégorie B confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(3) Actions de catégorie C

(a) Toutes les actions de catégorie C seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie C.

(b) Chaque action de catégorie C confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(4) Actions de catégorie D

(a) Toutes les actions de catégorie D seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie D.

(b) Chaque action de catégorie D confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(5) Actions de catégorie E

(a) Toutes les actions de catégorie E seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie E participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie E.

(b) Chaque action de catégorie E confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(6) Actions de catégorie F

(a) Toutes les actions de catégorie F seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie F participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie F.

(b) Chaque action de catégorie F confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(7) Actions de catégorie G

(a) Toutes les actions de catégorie G seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie G participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie G.

(b) Chaque action de catégorie G confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(8) Actions de catégorie H

(a) Toutes les actions de catégorie H seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie H participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie H.

(b) Chaque action de catégorie H confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(9) Actions de catégorie I

(a) Toutes les actions de catégorie I seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie I participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie I.

(b) Chaque action de catégorie I confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

(10) Actions de catégorie J

(a) Toutes les actions de catégorie J seront identiques à tous les égards. Toutes les actions de catégorie J participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que dividendes qui seront alloués sur une base totale à ces actions de catégorie J.

(b) Chaque action de catégorie J confère à son porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.3. Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf disposition contraire requise par la loi ou énoncée dans les présents statuts, les porteurs de toute catégorie distincte de parts sociales ne sont pas habilités à voter séparément sur aucune question.

6.4. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximum de quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.5. Le droit d'un associé sur les actifs et bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales détenues par lui / elle dans le Capital Social de la Société, conformément aux présents statuts.

6.6. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société sans préjudice de l'article 18 des présents statuts.

6.7. La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.8. Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.9. Les actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie I, et de catégorie J ne sont pas convertibles en d'autres catégories d'actions.

6.10. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée conformément aux dispositions relatives à la modification des présents statuts.

6.11. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions en rachetant et annulant toutes les actions émises dans la(es) catégorie(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, de tels annulations et rachats d'actions devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J).

6.12. Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions, dans l'ordre prévu à l'article 6.11, cette catégorie d'actions donnera droit aux détenteurs de ces actions, au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par le gérant) et les détenteurs des actions de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la catégorie concernée détenue et annulée.

6.13. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions de la catégorie d'actions devant être rachetées et annulées.

6.14. Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie d'actions concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories des actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie I, et de catégorie J, correspondra au Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins d'une décision contraire du gérant pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant Total de l'Annulation (Montant total de l'Annulation), la prime d'émission librement distribuable soit en partie ou en totalité.

6.15. Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté et les primes d'émission) dans la mesure où l'actionnaire de la catégorie d'action applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 23 des Statuts et en conformité avec les dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment entre l'ensemble des actionnaires de la Société, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué (sans double comptage, pour écarter tout doute) de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$.

Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toutes réserves librement distribuables; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie d'actions à annuler; P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); RL = toutes sommes à placer en réserve(s) non distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.16. Une fois les actions de la ou des catégories concernées rachetées et annulées, La Valeur d'Annulation par Action sera exigible et payable par la Société.

6.17. Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre de fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part sociale doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, en ce compris si plusieurs catégories de gérants sont nommées, au moins un (1) gérant de chaque catégorie.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés,

la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du/des commissaire(s) aux comptes est supprimée.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi, le solde du bénéfice net pourra être distribué aux actionnaires exclusivement conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment, entre les actionnaires.

23.5. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(a) un montant déterminé conformément à l'article 23.6 distribué de manière égale à tous les actionnaires au pro rata de leurs actions sans égard à la catégorie d'actions, puis

(b) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux actionnaires conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu occasionnellement, notamment, entre tous les actionnaires de la Société, aux porteurs de la dernière catégorie d'actions dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. en premier lieu les actions de catégorie les actions de J, de catégorie I, de catégorie H, de catégorie G, de catégorie F, de catégorie E, de catégorie D, de catégorie C, de catégorie B, et de catégorie A puis, si seulement actions de catégorie A existent, les actions de catégorie A).

23.6. Le montant indiqué en vertu du paragraphe 23.5 points (a) du présent article doit être déterminé comme suit:

(i) les porteurs de parts sociales de catégorie A auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie A;

(ii) les porteurs de parts sociales de catégorie B auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro deux pour cent (0,02%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie B;

(iii) les porteurs de parts sociales de catégorie C auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro trois pour cent (0,03%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie C;

(iv) les porteurs de parts sociales de catégorie D auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro quatre pour cent (0,04%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie D;

(v) les porteurs de parts sociales de catégorie E auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie E;

(vi) les porteurs de parts sociales de catégorie F auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro six pour cent (0,06%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie F;

(vii) les porteurs de parts sociales de catégorie G auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro sept pour cent (0,07%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie G;

(viii) les porteurs de parts sociales de catégorie H auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie H;

(ix) les porteurs de parts sociales de catégorie I auront droit à un montant égal à zéro virgule zéro neuve pour cent (0,09%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie I;

(x) les porteurs de parts sociales de catégorie J auront droit à un montant égal à zéro virgule un pour cent (0,10%) de la valeur nominale de chaque part sociales de catégorie J;

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Searchlight Capital PV, LP, susnommée,

a souscrit:

- a) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe A,
 - b) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe B,
 - c) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe C,
 - d) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe D,
 - e) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe E,
 - f) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe F,
 - g) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe G,
 - h) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe H,
 - i) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe I,
 - j) soixante-quatorze mille cinq cent onze (74.511) parts sociales de classe J,
- et a payé sept mille quatre cent cinquante et un livres sterling et dix pence (GBP 7.451,10).

2) SC WRN LP, susnommée, a souscrit:

- a) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe A,
 - b) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe B,
 - c) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe C,
 - d) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe D,
 - e) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe E,
 - f) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe F,
 - g) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe G,
 - h) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe H,
 - i) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe I,
 - j) soixante-sept mille six cent vingt-six (67.626) parts sociales de classe J,
- et a payé six mille sept cent soixante-deux livres sterling et soixante pence (GBP 6.762,60).

3) Searchlight/SIP Holdco SPV XI (WRN), LP, susnommée, a souscrit:

- a) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe A,
- b) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe B,
- c) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe C,
- d) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe D,
- e) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe E,
- f) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe F,
- g) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe G,
- h) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe H,
- i) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe I,

j) sept mille huit cent soixante-trois (7.863) parts sociales de classe J,
et a payé sept cent quatre-vingt-six livres sterling et trente pence (GBP 786,30).

Total: quinze mille livres sterling (GBP 15.000) payées pour un million cinq cents mille (1.500.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).

2) Les personnes suivantes (les «Gérants») ont été nommées gérants de la Société:

(i) Monsieur Francois Dekker, né le 4 octobre 1975 à Terneuzen (Pays-Bas), demeurant professionnellement à Berkeley Square House, 5th Floor, Berkeley Square, London W1J 6BR, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Monsieur Carl Ludwig Oliver Haarmann, né le 15 septembre 1967 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant professionnellement à Berkeley Square House, 5th Floor, Berkeley Square, London W1J 6BR, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A;

(iii) Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 Mai 1968 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

(iv) Monsieur Philippe Delrée, né le 10 Avril 1978 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

3) Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. REBHOLZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19615. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015103398/1058.

(150112871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Rococo CSL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 177.903.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur - délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015106161/13.

(150115752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Dumatin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.194.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 2015 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Nicolas Schaeffer, décédé.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2015102919/15.

(150113097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Allan Houston Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 185.001.

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur John DOYLE, retraité, demeurant au 3 Trinity Drive, Uddingston, Glasgow, G71 7LE (GB),
- 2) Madame Mary DOYLE, retraité, demeurant au 3 Trinity Drive, Uddingston, Glasgow, G71 7LE (GB).

ici représentés par Monsieur Michael DOYLE, directeur, demeurant à L-8010 Strassen, 210 route d'Arlon, en vertu d'une procuration lui donnée en date du 29 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ALLAN HOUSTON CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié du 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 09 mai 2014.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège est établi dans la commune de Luxembourg.».

Dont acte, fait et passé à Stassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DOYLE, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 juin 2015. Relation: GAC/2015/4993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098017/37.

(150108450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.